

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 32

Date de convocation :

21/01/2026

Date de publication

de la convocation :

21/01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. CADOUOT Christian - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves

Absents excusés et représentés : Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. DELATTRE André) - M. MERGEY Dominique (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme COURBET Bénédicte)

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Subvention accordée à l'association LES MOUTARDS – Exercice 2026

L'association LES MOUTARDS a sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, trois subventions au titre de l'exercice 2026.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 19 janvier 2026,

Madame Sylvie BOURDIER-NOIROT ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-DÉCIDE d'attribuer à l'association LES MOUTARDS la subvention « Culture-Loisirs-Social-Divers » ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association	Montant voté
LES MOUTARDS	600,00 €

-DIT que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

-CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

-DONNE à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 janvier 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume RUET

Romain VENTO

